

# La politique bois énergie du Syndicat Mixte du Pays Loue Lison



**Clerval, le 18 avril 2012**

# Sommaire de la présentation

1. Situation géographique du Pays Loue Lison
2. Historique de la politique Bois Energie du PLL
3. Partenaires mobilisés dans la politique bois énergie du Pays Loue Lison
4. Les principes de la politique bois énergie du PLL
5. Réalisation du plan d'actions
6. Difficultés et éléments à prendre en compte dans la mise en place d'une politique bois énergie

# Situation géographique du Pays Loue Lison



- Situé dans le Doubs
- 22 986 habitants en 2006
- 675km<sup>2</sup> (=4,2% F-Comté)
- 34,05 hab./km<sup>2</sup>
- 77 communes
- 3 communautés de communes
- 3 bourgs-centre :
  - o Amancey (662 hab.)
  - o Quingey ( 1234 hab.)
  - o Ornans (4209 hab.)

# Historique de la politique bois énergie du Pays Loue Lison

## Historique :

- **2004** : La Charte de Pays définit le bois énergie comme un enjeu de développement (orientation 1, mesure 4)
- **2007** : Le Pays, candidat au programme 1 000 chaufferies bois pour le milieu rural et territoire pilote pour la réalisation d'un PAT
- **2008** : Les conclusions du PAT sont rendues.
- **2009** : Le Pays définit le cadre de sa politique bois énergie. Délibération des CC et Pays.
- **2010** : Le Pays rédige, avec l'ensemble de la filière bois énergie, son programme d'actions et le met en œuvre

# Historique de la politique bois énergie du Pays Loue Lison

## Historique du plan d'actions :

- **Juin 2009** : validation de la politique Bois énergie du Pays et définition des axes de travail
- **De juin à décembre 2009** : collaboration du Pays avec la COFOR 25 pour rédiger un pré-projet plan d'actions
- **Décembre 2009** : réunion de travail avec l'ensemble des acteurs de la filière pour compléter et valider le plan d'actions.
- **Mai 2010** : Réunion de travail avec l'ensemble des acteurs de la filière bois pour finaliser le plan d'actions et mettre en place un calendrier de travail avec des impératifs de rendus.

# Partenaires mobilisés dans la politique bois énergie du Pays Loue Lison

**Une politique menée en collaboration avec l'ensemble des acteurs de la filière bois :**

- Communes
- Communautés de Communes
- Communes forestières
- ADEME
- Région
- Département
- Commissariat Massif du Jura
- DDT
- DREAL
- ONF
- CRPF
- Coopératives forestières
- Syndicat des propriétaires forestiers privés
- Proforêt
- AJENA
- Chambre d'agriculture
- Syndicat Mixte de la Loue

**→ Un travail d'animation, de mobilisation permanente, de concertation et de partenariat**

# Partenaires mobilisés dans la politique bois énergie du Pays Loue Lison

## Rôle des acteurs de la filière bois :

- Le SMPLL est le maître d'ouvrage du plan d'actions.
- La CoFor apporte un accompagnement technique au PLL tout au long de sa politique
- Les communes, les Com.Com. ainsi que les propriétaires forestiers publics et privés sont les maîtres d'ouvrage d'actions.
- Les organismes de la production forestière (ONF, CRPF, coopératives, syndicat des propriétaires forestiers privés...) et de la filière bois énergie (AJENA et Proforêt) sont les partenaires opérateurs.  
Ils sont susceptibles selon les cas d'être maître d'ouvrage d'actions, d'être maître d'œuvre ou encore de participer à la mise en œuvre des actions décidées par les collectivités.

# Les principes de la politique bois énergie du PLL

Suite aux résultats du PAT et aux partenariats liés avec les différents acteurs de la filière bois, le Pays Loue Lison a défini 6 principes conducteurs de sa politique Bois Energie :

- Disposer d'une connaissance des récoltes à court terme
- Mobilisation des acteurs
- Rémunération des maillons de la chaîne logistique
- Organisation du stockage
- Développement des circuits courts et certification des bois utilisés pour le bois énergie
- Exportation des produits bois énergie



# Les principes de la politique bois énergie du PLL

## **Disposer d'une connaissance des récoltes à court terme :**

A partir du PAT qui globalise des données par grands secteurs, avoir une connaissance fine des volumes mobilisables à court terme, pour garantir les engagements d'approvisionnement.

## **Mobilisation des acteurs :**

Mobiliser tous les acteurs locaux de la filière bois énergie autour de la politique du Pays Loue Lison, afin de construire collectivement la filière

## **Rémunération des maillons de la chaîne logistique :**

Organiser la chaîne logistique pour garantir que chaque maillon de la filière soit rémunéré dans des conditions économiquement viables

# Les principes de la politique bois énergie du PLL

## **Organisation du stockage :**

Définir les équipements de stockage nécessaires au Pays pour permettre à la filière de fonctionner sur le moyen et le long terme.

## **Développement des circuits courts et certification des bois utilisés pour le bois énergie :**

Privilégier un approvisionnement en bois énergie local pour les chaufferies bois du territoire et inciter les propriétaires forestiers à faire certifier leur forêt sous le label PEFC.

## **Exportation des produits bois énergie :**

Privilégier l'utilisation de la ressource bois énergie pour une valorisation interne au Pays, par rapport à une exportation de la ressource vers des chaufferies et des centrales de cogénération externes au territoire.

# Réalisation du plan d'actions

## **Définition de 5 axes de travail issus des 6 principes de la politique bois énergie :**

- Mobilisation de la ressource
- Valorisation de la ressource
- Sécurisation des approvisionnements
- Optimisation des investissements
- Optimisation de la logistique

# Réalisation du plan d'actions

## Objectifs des axes de travail :

### Mobilisation de la ressource

- améliorer la desserte forestière sur les zones où le potentiel de mobilisation est le plus favorable: volumes de bois mobilisable économiquement intéressant, motivation des propriétaires, etc.
- engager un travail d'animation auprès des propriétaires forestiers privés pour encourager la gestion durable des forêts : travaux sylvicoles et récoltes de BO, BI et BE

### Valorisation de la ressource

- étendre le parc de chaufferies bois du Pays en adéquation avec la ressource et mobiliser tous les acteurs locaux de la filière bois énergie autour de la politique du Pays Loue Lison, afin de construire collectivement la filière.

# Réalisation du plan d'actions

## Objectifs des axes de travail :

### **Sécurisation des approvisionnements**

- développer des filières courtes d'approvisionnement par des partenariats entre producteurs et consommateurs.

### **Optimisation des investissements**

- réaliser des commandes groupées entre maîtres d'ouvrage de chaufferies pour rationaliser les coûts de réalisation des projets bois énergie

### **Optimisation de la logistique**

- doter le territoire d'équipements de stockage nécessaires pour permettre à la filière de fonctionner sur le moyen et le long terme.

# Réalisation du plan d'actions

## Zoom sur quelques actions

- o Mise à jour de la base de données des chaufferies bois du Pays Loue Lison,  
(axe 2 – valorisation de la ressource)
- o Enquête auprès des collectivités sur les chaudières à bois,  
(axe 3 – sécurisation des approvisionnements)
- o Brochure d'informations sur la plaquette forestière à l'intention des collectivités du Pays Loue Lison.  
(axe 2 – valorisation de la ressource)
- o Réétudier la localisation optimale d'une seconde plateforme bois suite aux orientations du PAT et accompagnement du porteur de projet  
(axe 5 – optimisation de la logistique)

# Réalisation du plan d'actions

## Zoom sur quelques actions

- o Développer les contrats d'approvisionnements pour garantir la qualité et l'origine des plaquettes forestières.  
(axe 3 – sécurisation des approvisionnements)
- o Motiver la création de desserte forestière pour encourager la mobilisation des produits forestiers  
(axe 1 – mobilisation de la ressource)

Vers un élargissement des actions : valoriser localement le bois énergie en valorisant également l'ensemble des produits forestiers

⇒ Des actions d'information sur les bonnes pratiques sylvicoles et la valorisation des produits forestiers

# Éléments à prendre en compte dans la mise en place d'une politique bois énergie

## **Interprétation des données chiffrées :**

Expliquer correctement les données chiffrées (tonnage de bois extrait, coût, etc.) pour éviter de mauvaises interprétations.

## **L'affouage :**

Garantir la tradition de l'affouage : le développement de la filière bois énergie ne va pas à l'encontre du bois réservé à l'affouage. Les volumes de bois énergie mobilisables inscrits dans le PAT en tiennent compte.

## **Le coût de l'énergie :**

Communiquer sur les rapports financiers entre les différentes énergies pour favoriser le développement de la filière bois énergie (plaquette forestière = 21€/MWh ; fioul = 70€/MWh)



## Éléments à prendre en compte dans la mise en place d'une politique bois énergie

### **Les projets de fortes puissances (cogénération, BCIAT, projets urbains) :**

Les projets de cogénération sont souvent en dehors d'une démarche locale de développement, et la nécessité de rendement implique des pratiques différentes des objectifs des élus quant à l'essor de la filière forêt/bois : le Pays Loue Lison souhaite donc prioriser l'approvisionnement des chaufferies bois du territoire et des territoires voisins.

### **Les conflits d'intérêts:**

Etre à l'écoute des intérêts, craintes, projets et idées des différents partenaires de la filière bois (sujets sensibles tels que gestion de la forêt, zone naturelle).

De plus, travailler avec l'ensemble des acteurs de la filière permet de maintenir leur adhésion au projet bois énergie.

# La politique bois énergie du Syndicat Mixte du Pays Loue Lison



**Clerval, le 18 avril 2012**